



Commission
des titres d'ingénieur

**Complément à la décision n° 2016/01-05
relative à l'accréditation de l'Ecole catholique d'arts et
métiers de la Fondation ECAM
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet de la demande

La Fondation ECAM établira un rapport intermédiaire sur la mise en œuvre des recommandations et les actions entreprises pour consolider le dispositif « diplôme unique / sites multiples »

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'Ecole catholique d'arts et métiers de la Fondation ECAM,
- Vu la note de synthèse établie par Hélène GRIMAULT-DUC, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 2 octobre 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La CTI souligne le travail entrepris, sa qualité et ses résultats dans un délai court.
La Commission prend acte favorablement du plan d'action transmis par l'école.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.

La présidente
Elisabeth CREPON